

Le paganisme inscrit dans les tables de la Loi

Réflexions sur la Charte de l'Environnement - Article tiré de la revue Lectures Françaises
n°557 (Septembre 2003)

« Le dessein suprême de la franc-maçonnerie est de ruiner de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle façonnée à son idée, et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme. » (Léon XIII) 1.

La Révolution poursuit deux objectifs parallèles : achever de détruire la civilisation chrétienne et imposer une civilisation païenne. Nous montrerons qu'avec la Charte de l'Environnement voulue par Jacques Chirac, la France fait un grand pas en cette direction.

Nul n'ignore, au moins dans les cercles dirigeants, qu'une civilisation ne saurait longtemps subsister une fois son principe directeur disparu ou discrédité. Qu'une société doit être animée par une conception de l'homme, une éthique et un appel à la transcendance. Les dieux meurent avant les sociétés qu'ils ont inspirées. Alors que partout sur la planète les divinités des derniers millénaires agonisent dans des hoquets parfois terrifiants, que la sécularisation touche maintenant les terres les plus reculées, la Révolution, assise sur les ruines fumantes de Rome, contemple son oeuvre et songe à reconstruire la tour de Babel. Solve ac coagula.

Et tous savent que le village global, la nouvelle Babylone, devra être porté par une vision messianique, animé par une spiritualité globale, tourné vers de nouveaux dieux. Que le village global devra parodier la Cité de Dieu pour espérer subsister pendant les temps qui lui seront accordés. Et qu'au delà de toutes ces arguties, destinées tant à l'Empereur et à ses conseillers qu'aux ilotes, et afin que s'accomplisse l'Écriture, il lui faudra régner pendant ces temps.

Tous ont maintenant conscience que nos sociétés ne sauraient longtemps se maintenir en l'état. Ce monde, qui fut chrétien, n'est plus aujourd'hui qu'une société sans civilisation 2 - sans direction avouée à tout le moins. Environnés de ruines, nous ne pouvons nulle part porter nos regards sans heurter les épaves de notre héritage détruit ou subverti, sans rencontrer un désordre toujours grandissant. Nul principe organisateur, nul projet - exposé ouvertement - pour ordonner ce monde, la société et notre vie. Nulle conception commune de l'homme, de la nature et de Dieu pour nous repérer, pour nous dire ensemble le monde, qui, où et pourquoi nous sommes. Tels des rats dans le labyrinthe, nous heurtons sans cesse ses parois quand notre société, bateau ivre, menace de sombrer corps et biens.

Une civilisation globale reste à naître de nos sociétés post-chrétiennes. Athées, elles véhiculent encore, et souvent à leur insu, un profond héritage chrétien. L'imprégnation chrétienne, étendue sur presque quinze siècles, a façonné nos âmes. Tous nos contemporains se réfèrent inconsciemment à la conception chrétienne de Dieu, de l'homme et de la nature : l'homme, voulu par Dieu, créé à son image et donc d'une éminente dignité, protégé non par les droits de l'homme, idée chrétienne devenue folle, mais par le droit des gens. Nous contemplons ici les merveilles du Seigneur et la sagesse de son Église. Sous l'influence du Saint-Esprit, elle a su nous léguer l'architecture de nos psychismes pour qu'aujourd'hui encore, alors que les cathédrales de pierres se vident, le temple de notre coeur reste mystérieusement

1 - *Humanum Genus*

2 - Des processus similaires sont à l'oeuvre sur toute la planète.

prédisposé à la grâce.

Nous habitons une époque hybride, écartelés entre une société athée et une civilisation encore chrétienne, entre un être chrétien et une existence profane. Les temps sont mûrs pour en finir avec ce douteux héritage, pour parvenir à la synthèse de ce processus dialectique, pour restaurer l'unité de l'homme et redonner un sens à la vie. Hormis quelques catholiques inconscients, attachés au culte du seul vrai Dieu, nul ne doute plus de la nécessité de construire une nouvelle civilisation.

« *Vers une redéfinition des projets de civilisation*

« *L'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de l'environnement, globales et à long terme, reposent sous un jour nouveau tout le problème des cultures, ainsi que celui du développement. Définir et sélectionner les options qui s'offrent, quant à l'environnement dans lequel nous voulons vivre, suppose un ensemble de choix sociaux et culturels fondamentaux, une redéfinition des projets de civilisation propres à chaque pays.* » (ONU, Assemblée générale) 3

« *Une tâche s'impose à nous : développer une nouvelle civilisation. [...] Nouvelle en ce qu'elle doit être une civilisation englobant toute l'humanité et répondant avec réalisme et de manière constructive au défi de l'interdépendance.* [...] »

« *Le temps est venu de choisir une nouvelle direction au développement global, d'opter pour une nouvelle civilisation. [...] Et, d'abord et surtout, cette civilisation garantira l'harmonie et une coexistence créatrice entre l'homme et le reste de la nature.* » (Mikhaïl Gorbatchev) 4

« *Pour en revenir à mon sujet, permettez-moi de dire qu'un changement de civilisation, de nouvelles valeurs et un nouveau mode de vie seront nécessaires pour résoudre véritablement les problèmes de notre environnement, pour sortir de la crise écologique.* » (Mikhaïl Gorbatchev) 5

« *Si nous n'optons pas pour une transformation radicale de notre civilisation, et de notre manière de penser la relation entre l'espèce humaine et la terre, nos enfants n'hériteront plus que d'une immense poubelle planétaire.* [...] »

« *Nous avons tous le devoir d'unir nos efforts pour modifier les fondements de notre civilisation.* » (Al Gore) 6

La Révolution trouve sa source, son modèle et son inspiration dans la révolte des anges, dans le non serviam proféré par l'archange. Comme lui, l'homme révolté refuse de se reconnaître créature et cherche à s'élever au-dessus de Dieu. Il lui faut alors effacer la conception de l'homme, de la nature et de Dieu qu'il a hérité des siècles précédents, en finir avec l'anthropologie chrétienne. La nouvelle civilisation ne saurait s'édifier sur des fondations chrétiennes.

Notre société toute entière, nos psychismes eux-mêmes portent - encore - la marque de la vision chrétienne de l'homme. Nos rapports humains la véhiculent - inconsciemment : l'Eglise

3 - *Aspects éducatifs, sociaux et culturels des problèmes de l'environnement et questions de l'information*, Nations unies, Assemblée générale, Stockholm, 5 - 16 juin 1972, A/CONF.48/9, p. 8 et 12.

4 - Mikhaïl Gorbatchev, *The Search for a New Beginning*, San Francisco, Harper San Francisco, 1995.

5 - Mikhaïl Gorbatchev, « *Toward a New Civilization* », in *1995 Final Report*, State of the World Forum, San Francisco, 1995, p. 39 sq.

6 - Al Gore, *Sauver la planète Terre*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 153 et 20.

a travaillé pendant plusieurs siècles pour christianiser les moeurs, pour humaniser les rapports sociaux et les relations de pouvoir, pour évangéliser notre vision de la justice, du pardon et de la vengeance. Cette charité sociale imprègne l'air que nous respirons, informe le regard que nous portons sur notre prochain, nos subordonnés et l'étranger. La barbarie actuelle n'est que la conséquence de l'abandon ou de l'ignorance des valeurs chrétiennes qui restent pourtant encore la norme.

Dieu crée directement chaque âme humaine et lui donne l'être. Chacun de nous a donc été voulu par Dieu, directement, pour lui-même. A cette origine « divine », qui confère à l'homme son éminente dignité, s'ajoute sa fin, plus stupéfiante encore, car « *le bien de la grâce d'un seul individu l'emporte sur le bien naturel de tout l'univers* » 7. L'homme est destiné à la vision de Dieu, souverain bonheur : « *l'intelligence aperçoit l'essence de Dieu dans l'essence divine elle-même, en sorte que cette essence est à la fois l'objet et le moyen de la vision. [...] Or, c'est surtout cette vision qui nous assimile à Dieu et nous rend participants de son bonheur; car Dieu lui-même connaît sa substance par sa propre essence, et en cela consiste la félicité. Aussi nous lisons encore dans les livres saints : Lorsqu'Il nous apparaîtra nous serons semblables à Lui et nous Le verrons tel qu'Il est [I Joan., III, 2].* » 8

Sublime conception de l'homme non réservée aux théologiens mais véhiculée par la liturgie elle-même : « *O Dieu, qui avez merveilleusement créé la dignité de la nature humaine et qui l'avez réformée plus merveilleusement encore, accordez-nous, par le mélange symbolique de cette eau et de ce vin, d'avoir part à la divinité de Celui qui a daigné revêtir notre humanité, Jésus-Christ, votre fils, notre Seigneur, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.* » (Offertoire, offrande du pain et du vin).

Chaque homme, créé à l'image de Dieu, trouve sa fin dans la vision béatifique de son Créateur. Interrogeons-nous, parvenus à la fine pointe de la spiritualité chrétienne, sur la conception de l'homme posée dès les premières lignes par la Charte de l'Environnement : « *Le peuple français, considérant que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ; [...] que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution* » A peine supérieur au chimpanzé, l'homme n'est plus que le résultat d'une évolution aveugle et son émergence n'a tenu qu'aux ressources et équilibres naturels. Renversement de perspective complet, changement de paradigme terrifiant, maintenant gravé au fronton de la république dans rien moins que les considérants du préambule de la constitution !

Il faut y insister : nous assistons, dans le texte aujourd'hui, dans les faits demain si rien ne vient arrêter ce processus diabolique, à une révolution immense, prémisse de bouleversements religieux, éthiques et politiques infinis. La chrétienté voit en chaque homme un être voulu directement par son Créateur, dépositaire d'une dignité merveilleuse, créé pour rencontrer son Seigneur mais également responsable devant Lui. La nature a été créée pour l'homme, « *fin de la génération toute entière* » 9. La perspective évolutionniste, païenne, holistique, renverse complètement cette anthropologie. Dépourvus de toute dignité, nous ne sommes plus que le résultat d'une évolution aveugle, les fils de la Terre, Gaïa. Nous nous noyons dans l'humanité, elle-même sortie informe de la Terre féconde. Loin d'avoir été voulu individuellement par le Bon Dieu, chacun de nous ne doit qu'au hasard sa présence ici-bas. La personne s'anéantit, noyée dans l'humanité et la nature ; la perspective chrétienne est subjuguée par la vision païenne ; le changement de paradigme voulu par le Nouvel Age s'accomplit ! N'important alors plus que l'humanité toute entière, présente et à venir, le patrimoine commun des êtres humains, l'évolution, la diversité biologique, en bref la nature et

7 - *Somme théologique*, Ia IIae, 113,9.

8 - *Somme contre les gentils*, III, LI.

9 - *Somme contre les gentils*, III, XXIII.

le grand Tout.

« *Le peuple français, considérant que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ; que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ; que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ; que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ; que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les intérêts fondamentaux de la nation ; qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ; proclame : [...]* » (Charte de l'Environnement)

« *Le nouvel ordre mondial doit tous nous unir dans un partenariat global qui, bien entendu, doit respecter les souverainetés nationales comme principe essentiel mais qui doit aussi reconnaître la souveraineté transcendante de la nature et de notre Terre à tous.* » (Maurice Strong, secrétaire général de la conférence de Rio) ¹⁰

Nous passons ainsi d'une philosophie de l'essence, réaliste, à une perspective existentielle. Les préambules précédents, considérant l'essence de l'homme ¹¹, lui reconnaissaient des droits (certes dévoyés). La Charte de l'Environnement ne considère plus que son existence qu'il tient de la Terre et lui confère des devoirs envers elle. Rversement stupéfiant, oeuvre de la justice divine qui nous châtie pour nos péchés. Alors que pendant deux siècles l'homme s'est élevé au-dessus du trône de Dieu, s'arrogeant tous les droits au mépris de ceux de son Seigneur, refusant toute obligation envers son Créateur, le voici affligé de devoirs envers la création ! Après la Déclaration des droits de l'homme, la Charte des devoirs de l'humanité envers la Terre.

« *Art. 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.*

« *Art. 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou à défaut limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement.*

« *Art. 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.* » (Charte de l'Environnement)

« *Selon moi, l'attitude individuelle envers la nature doit devenir l'un des principaux critères moraux. De nos jours, il ne suffit plus de dire "Tu ne tueras point". L'éducation écologique implique, par-dessus tout, respect et amour pour tous les êtres vivants. C'est ici que la culture écologique rencontre la religion.* » (Mikhaïl Gorbatchev) ¹²

« *Le concept de développement durable nous invite à réapprendre la valeur des biens collectifs, des ressources communes, à retrouver le souci du long terme. Il nous conduit à inventer une nouvelle éthique de l'environnement.* » (Jacques Delors, conférence de Rio) ¹³

« *Le "nouvel ordre mondial" sera celui qui saura combiner le désarmement, la sécurité, le développement et le respect de l'environnement. A nous, responsables, de le préparer et de*

¹⁰ - Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, ONU, New York, 1993, A/CONF.151/26 vol. IV, p.82.

¹¹ - « Les hommes naissent libres et égaux »

¹² - Mikhaïl Gorbatchev, *The Search for a New Beginning*, op. cit., p. 64.

¹³ - Conférence de Rio, op. cit., A/CONF.151/26/Rev. 1, (vol. III), p. 242.

le bâtir en prévenant les conflits. De cet impératif, une éthique mondiale naîtra qui valorisera les comportements allant dans ce sens et stigmatisera ceux qui multiplieront les entraves. » (François Mitterrand, conférence de Rio) 14

« Il ne s'agit cependant pas de préserver la nature aux seules fins du développement. C'est aussi une obligation morale à l'égard des êtres vivants et des générations à venir. » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) 15

« Un acte est bon quand il tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Il est mauvais dans les cas contraires. » (Unesco) 16

Quelques naïfs ont cru qu'il était interdit d'interdire. D'autres, plus habiles, les y ont encouragés. Nous autres réalistes avons bien des difficultés à admettre, à simplement imaginer, que la morale soit aussi une arme révolutionnaire. Nous voyons le Bien en Dieu, en l'être même « que toutes choses désirent », fin de tous les êtres qui tendent à lui ressembler. Mais Dieu est mort et Déméter Eleusienne, déesse de la Terre, renaît après le triste hiver chrétien. L'humanité tend maintenant vers son nouveau bien, la Terre et aspire à la fusion dans la matrice originelle. Est bien ce qui nous rapproche d'elle et d'abord la préserve : « Art. 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. » Les péchés écologiques donneront lieu à réparation : « Art. 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi. »

Saura-t-on dire les bouleversements inouïs que ces devoirs introduisent dans notre conception de Dieu, de l'homme et du monde, dans notre **Weltanschauung** ? La Déclaration des droits de l'homme de 1789 nous octroyait des droits civils et politiques ; le préambule de la Constitution de 1946 nous accordait des droits économiques ; la Charte de l'Environnement nous impose des devoirs écologiques. Alors que tous, saoulés par deux siècles d'aveuglement et des lustres de surenchères, n'ont cessé de réclamer de nouveaux droits, les maîtres qui nous gouvernent nous imposent, pour la première fois depuis bien longtemps, de nouveaux devoirs ! L'homme s'est cru, pendant deux siècles, la mesure et la fin de toutes choses ; seuls de nouveaux droits pouvaient rendre justice à sa dignité infinie, en rien limitée et enfin affranchie du devoir de religion envers son Créateur. La Charte de l'Environnement l'abaisse sous la nature créatrice dont il a péniblement émergé et dont il dépend en tout. Elle réintroduit ainsi l'éthique dans le politique - événement inouï depuis plus de deux siècles. Et plus encore, elle définit un nouveau Bien, une nouvelle fin, une nouvelle transcendance !

« Je suis l'Alpha et l'Oméga, le Premier et le Dernier, le Principe et la Fin. » (Apoc. XXII, 13)

Nous assistons à l'émergence d'une éthique de l'environnement et de l'évolution qui se réfère à un Bien « transcendant », la nature et son évolution que l'homme, exerçant « une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution » doit guider vers le point Oméga. La fin dernière de l'homme n'est plus en Dieu ; le paradigme holistique impose que ce soit l'humanité toute entière, présente et à venir, qui trouve sa fin dans le respect et la protection de la nature, du grand Tout. « Art. 10. La présente charte inspire l'action européenne et internationale de la France. » « Art. 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. » Le salut individuel s'accomplissait dans

14 - Ibid., p. 248.

15 - Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Montréal, Les éditions du fleuve, 1989, p. 67.

16 - *A Guide on Environmental Values Education*, Unesco-UNEP Environmental Education Programme, Paris, Unesco, 1985, ED/85/WS-94, p. 32. Citant Aldo Starker Leopold ; *A Sand Country Almanac with other Essays in Conservation from Round River*, N. Y., Columbia Univ. Press, 1961, p. 225.

l'au-delà ; la morale écologique en fait un salut collectif à réaliser ici-bas. Ultime pas avant la sacralisation, la Charte fait de l'environnement un sujet de droit et d'obligations morales : « Art. 4. *Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.* » Les dommages à l'environnement appellent réparation en eux-mêmes, sans référence à des personnes physiques ou morales lésées.

Nous voici affligés d'une éthique globale, de valeurs universelles, d'une conception commune de l'homme, de la nature et de Dieu, d'un projet commun, la préservation de la nature. Nous arrêterons-nous là ? La Charte de l'Environnement omet de mentionner la spiritualité globale, écologique, que les mondialistes distillent dans leurs athanors. Interrogeons donc les textes officiels des institutions Internationales pour obtenir une réponse irrécusable :

« Je voudrais conclure en disant que l'esprit de Rio doit créer Un nouveau comportement du citoyen. Après avoir aimé son prochain comme le lui demandait l'Évangile, l'homme d'après Rio doit aussi aimer le monde, y compris les fleurs, les oiseaux, les arbres - tout cet environnement naturel que nous détruisons régulièrement.

« Au-delà et au-dessus du contrat moral avec Dieu, au-delà et au-dessus du contrat social conclu avec les hommes, il faut maintenant conclure un contrat éthique et politique avec la nature, avec cette Terre même, à qui nous devons notre existence, et qui nous fait vivre.

« Pour les anciens, le Nil était un Dieu qu'on vénère, de même le Rhin, source infinie de mythes européens, ou la forêt amazonienne, la mère des forêts. Partout dans le monde, la nature était la demeure des divinités. Celles-ci ont conféré à la forêt, au désert, à la montagne, une personnalité qui imposait adoration et respect. La Terre avait une âme. La retrouver, la ressusciter, telle est l'essence de Rio. » (Boutros-Ghali, conférence de Rio) 17

« Les besoins d'une nouvelle éthique et d'une spiritualité, puisée à toutes les sources des grandes religions et philosophies, résultent en particulier de ce lien qu'il convient de rétablir entre liberté et responsabilité. [...]]

« Au contraire, et à l'opposé du narcissisme, le vrai progrès individuel est attaché de façon indissoluble à la relation avec l'autre - famille, communauté et humanité entière - et à la relation avec la nature, l'une vers et le tout spirituel ou divin. [...] Aujourd'hui, ces vertus, valeurs et exigences spirituelles doivent être puisées à toutes les sources des religions et philosophies qui ont enrichi l'humanité. [...]]

« Nous avons besoin d'une conception du développement plus holistique, et ceci ne peut être réalisé qu'en introduisant l'élément qui manque tragiquement, à savoir la dimension éthique et spirituelle du développement. De fait, la dimension éthique et spirituelle nous est aussi indispensable que l'air que nous respirons. Le seul problème qui surgit peut-être, c'est que, compte tenu de la diversité des traditions religieuses et spirituelles, il nous faut une philosophie holistique du développement qui prenne en compte leurs différents enseignements. [...]]

« Quand l'ambition est de réintroduire les dimensions éthiques et spirituelles dans le discours, la sobriété est très nécessaire. [...]]

« La spiritualité n'est plus réduite aux lieux de prière et à la vie privée. Elle ne peut être

étiquetée et réduite ni aux « bonnes actions » accomplies par les personnes pieuses ni aux encycliques et aux déclarations. Un certain degré de sensibilité à l'esprit humain est une nécessité pragmatique indispensable à un gouvernement efficace. Pour pouvoir gouverner dans le futur, les gouvernements devront incorporer une modalité ou un esprit qui auront des relations étroites avec l'esprit des hommes, et non avec les seuls désirs matériels immédiats de la populace. » (ONU, sommet mondial pour le développement social ; Dimensions éthiques et spirituelles du progrès social) 18

« A notre époque, les dirigeants religieux, le clergé et les laïcs doivent tout particulièrement cultiver une spiritualité renouvelée qui sous-tend une éthique de soin de la communauté terrestre. » (UNEP) 19

Rappelons également le singulier projet de préambule de la Constitution européenne, prolix sur le paganisme, muet sur le christianisme : la Constitution s'inspire

« des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe qui, nourris d'abord par les civilisations hellénique et romaine, marqués par l'élan spirituel qui l'a parcourue et est toujours présent dans son patrimoine, puis par les courants philosophiques des lumières ».

L'article huit de la Charte nous promet que ces décisions se concrétiseront : *« Art 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs définis par la présente Charte. »* On utilisera les techniques de manipulation psychologique les plus avancées pour modifier les valeurs, les attitudes et les comportements. Le système éducatif, dévoyé, ne formera plus les intelligences mais des citoyens globaux, dévots de Gaïa :

« Cependant, le mandat de ce groupe de travail ne comprend pas uniquement la détermination des opinions existantes et le suivi de leurs modifications. Il englobe l'identification des recherches nécessaires pour comprendre comment se forme l'opinion publique en ce qui concerne le changement de l'environnement global, comment elle change et comment elle engendre les motivations, les attitudes et les comportements. » (HDP/ISSC, organisation internationale proche de l'Unesco) 20

« Si nous parvenons à comprendre comment on en arrive à adopter certaines valeurs pour former les attitudes environnementales, nous pourrions prévoir les types de phénomènes environnementaux - ou d'informations environnementales - qui éveilleront l'intérêt du public. Nous pourrions également prévoir les façons dont les parties concernées essayeront (le présenter les phénomènes environnementaux pour influencer les attitudes du public. [...]

« Le concept d'apprentissage social et les projets de recherche doivent s'organiser autour de l'impact à long terme du traitement par les médias des questions écologiques. Le problème de l'échelle de ces projets doit être pris en compte. Les questions apparentées sont : manipulation, modification des attitudes, volonté d'accepter des restrictions personnelles. [...] Le problème posé par les non-conformistes sera peut-être le point fondamental dans la tentative de modifier les motivations et les modes de vie. » (HDP/ISSC) 21

18 - *Dimensions éthiques et spirituelles du progrès social*, Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, United Nations, New York, United Nations Publications, 1995, p. 12, 16, 57, 61, 18 et 53.

19 - *Ethics & Agenda 21, Moral Implications of a Global Consensus*, UNEP, United Nations Publications, New York, 1994, p. 48.

20 - *HDGEC Work Program 1991-1992*, Occasional paper n° 2, SHS/91/WS/5, Unesco/ISSC. Paris, 1991, p. 9.

21 - Kurt Pawlik, *Perception and assessment of global environmental conditions and change*, HDP Occasional paper n° 4, Barcelone, HDP, 1992, ch. 7, p. 3 et ch. 1, p. 1 et 5.

Païens de tous pays, unissez-vous ! Les sorciers, gnostiques, adorateurs des faux dieux, Illuminés, Rose-Croix, franc-maçons, alchimistes, envoûteurs et désenvoûteurs, chamans et astrologues de la terre entière, unis dans leur haine du Christ, montent à l'assaut de la dernière citadelle de la chrétienté : notre conception de Dieu, de l'homme et de la nature. Il leur faut détruire les fondements mêmes de la Cité de Dieu pour édifier la cité terrestre et ramener le culte de ses faux dieux. Projet prométhéen, qui voudrait imposer une nouvelle civilisation, une spiritualité et une éthique globales, une nouvelle conception de l'homme ! Puisse la Chrétienté, avec l'aide de Dieu, prendre conscience du danger terrible qui la guette.

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral du projet de Charte de l'Environnement :

« Le peuple français, considérant que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ; que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ; que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ; que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ; que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les intérêts fondamentaux de la nation ; qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et les autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ; proclame :

« Art. 1. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé.

« Art. 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

« Art. 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou, à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement.

« Art. 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

« Art. 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage ainsi qu'à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques encourus.

« Art. 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social.

« Art. 7. Toute personne a droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

« Art 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des

droits et des devoirs définis par la présente Charte.

« Art. 9. La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

« Art. 10. La présente charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

Pascal BERNARDIN